



# MAIRIE DE COLOGNE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 Avril 2018

### ----- PROCES-VERBAL

Le lundi neuf avril deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

**Date de la convocation** : 1 avril 2018

**Conseillers en exercice** : 15

**Sont présents** : André TOUGE, Jean-Claude GAUDON, Alain HERVE, Marie-France LABORIE, Olivier LARRIEU, Dominique MEHEUT, Rémy MEUNIER, Cyril ROMERO, Angélique TROTTIN

**Excusés** : Naïma CAUSSE, Anne GENIN, Jérémie PASA, Alain DELOM, Khader GHEZAL, Nathalie LUCAS

**Secrétaire de séance** : Angélique TROTTIN

### **Ordre du Jour**

- Budget 2018 (délibération)
- Vote des taux (délibération)
- Vente tables (délibération)
- Convention SPA du Gers (délibération)
- Fonds de solidarité logement (appels de fonds) (délibération)
- Travaux voirie extra-muros
- Alimentation eau potable – lotissement « Quartier de la Bourdette »
- fonctionnement Office de Tourisme – Bureau des associations
- location gîte du bas
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 05 Mars. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

---

## Budget 2018

Le budget 2018 est présenté et voté à l'unanimité.

## Vente tables

La commune a en sa possession, dans le local communal, 6 bureaux d'école en bois, qui ne sont pas utilisés. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de les vendre à la brocante de Cologne, qui serait preneuse, pour 150 € les 6.

Le conseil accepte à l'unanimité.

## Convention SPA du Gers

Faute d'être aux normes et ne pouvant plus accueillir d'animaux, La fourrière de Pavie a fermé ses portes. Une nouvelle structure est implantée à Ordan-Larroque et est gérée par le syndicat mixte des Trois Vallées de Seissan. Le syndicat assure l'investissement et la SPA continue le fonctionnement. Avec les nouvelles installations, le prix change :

- 1.89 €/habitant soit 1850 € aujourd'hui contre 531.3 € avant

Mais les prestations sont plus complètes :

- Capture des animaux et prise en charge directement sur la commune
- Délivrance d'une attestation de prise en charge délivrée à la commune
- Accueil des animaux
- L'identification (recherche des propriétaires)
- Inspection sanitaire + soins vétérinaires si nécessaire
- Session refuge + euthanasie en fonction de l'état de santé de l'animal
- La garde des animaux pendant le temps légal

Le conseil a voté oui à l'unanimité à 9 voix

## Fonds de solidarité logement (appel de fonds)

Chaque année, Le conseil départemental nous sollicite pour une participation au fonds de solidarité logement qui vient en aide aux personnes et familles en difficultés financières, et qui ne peuvent s'acquitter des factures courantes (eau, électricité, loyer...)

Cette participation est de 0.40€/habitant soit 394 €/an pour Cologne. Il a été recensé en 2017 4192 demandes dont 3296 dossiers retenus, sur le département. Cette contribution est proposée au conseil municipal qui accepte à l'unanimité à 9 voix.

## Travaux voirie extra muros

Les travaux de voirie extra-muros prévus pour l'année 2018 sont :

- Elargissement de la route de St-Georges tout le long du piétonnier (direction « la Bastide »)
  - Goudronnage du chemin du Pénut (partie appartenant à Cologne vers St-Cricq)
  - Descente direction Sirac à reprofiler (entre la maison Furlan et la maison Julian)
- Coût des travaux : 11 943 €. Pas de fonds de concours.

### **Alimentation eau potable – lotissement « quartier La Bourdette »**

Afin d'alimenter le futur lotissement « La Bourdette » en eau potable, il est nécessaire de tirer une canalisation du haut du lotissement jusqu'à la route de Cadours. Après étude, le projet s'élève à 12563.67 € TTC.

Le conseil a voté oui à l'unanimité à 9 voix.

### **Fonctionnement Office du Tourisme - Bureau des associations**

L'office de Tourisme actuel est très mal placé et sa fréquentation n'est pas optimal. La CCBL souhaiterait intégrer l'ancien local du syndicat d'initiative, sur la place, en payant un loyer. La mairie souhaiterait que le bureau des associations reste à cet emplacement. La communauté prendrait en charge un salarié 20h/semaine sur l'office de tourisme et la mairie aurait 15 h pour le bureau des associations. Les détails du fonctionnement et les conditions de location restent à définir entre la mairie et la CCBL.

### **Location gîte du bas**

Les deux gîtes de la mairie étaient loués par des salariés de l'entreprise Cantimétal. Le gîte du haut a été libéré en février. Trois salariés, embauchés en CDI à la CCL de Colomiers souhaiteraient rester au gîte du bas et désirent signer un bail de location, afin d'y rester à long terme. Le montant du loyer sera étudié et un bail de location sera établi.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour l'établissement d'un bail.

### **Informations diverses**

- Mr Péclose, architecte, souhaite louer un 2<sup>e</sup> bureau au 1 rue Camille Catalan, en se basant sur le prix de location des bureaux Jaubert. Un forfait de 400 € sera proposé.  
Le conseil a voté à une voix contre et 8 pour.
- Marie-France Laborie et la commission environnement font un rapport sur la préparation et les ateliers envisagés pour la journée citoyenne prévue le 05 mai 2018.

La séance est levée à 23 h 30